REVALORISATION DES ACTES MÉDICAUX ET DES TARIFS DE REMBOURSEMENT

Les discussions bientôt relancées

L'actualisation de la nomenclature des actes médicaux et des tarifs de remboursement devait être effective depuis 2004. A l'époque, deux commissions ont été mises en place pour actualiser les deux nomenclatures. La caisse de Sécurité sociale, n'arrivant pas à trancher pour un mode de calcul, a retardé la naissance de cette revalorisation. Cependant, les discussions sur ce dossier seront relancées dans le cadre de la mise en œuvre de la contractualisation, l'une des nouvelles mesures du projet de loi sanitaire.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - En 2004, deux commissions ont été installées pour actualiser les nomenclatures des tarifs de remboursements et des actes médicaux, mises en place en 1987.

Selon le décret, la commission chargée de revaloriser la nomenclature des actes médicaux est présidée par le ministère de la Santé. La seconde, chargée d'actualiser la nomenclature des tarifs de remboursement est présidée par le ministère du Travail et de la Sécurité sociale et le ministère de la Santé y siège en tant que membre.

Les travaux de l'actualisation des actes médicaux ont été finalisés et ficelés. Tandis que la commission chargée de l'actualisation des tarifs de remboursement n'a pas réussi à boucler son travail. Une situation qui a entraîné le blocage de la mise en place de la nouvelle nomenclature des actes médicaux qui ne peut pas, à son tour voir le jour, puisque ne servant à rien, si la revalorisation des tarifs de remboursement ne suit pas.

Les raisons de cet échec : la caisse de Sécurité sociale a rencontré des difficultés sur le choix du mode de calcul. «Les membres de la Cnas ne se sont pas entendus sur le mode de calcul à retenir qui doit être soit un remboursement par acte, sur la base de la journée d'hospitalisation, ou bien sur la base d'un forfait par pathologie», nous confie-t- on.

Cependant, dans le cadre de la mise en œuvre de la contractualisation des modes de financement entre les établissements hospitaliers et les organismes de la Sécurité sociale, prévue dans la nouvelle loi sanitaire, les discussions sur l'actualisation de la tarification vont reprendre.

Actuellement l'organisme de la caisse de la Sécurité sociale contribue au financement du budget de la santé sur la base d'un forfait global représentant 12% du budget global de la santé.

La mesure de la contractualisation, explique-t-on, va abandonner le forfait global pour reposer sur un système d'allocation des ressources basé sur l'évaluation des activités de soins curatifs au profit des assurés sociaux et leurs ayants droit ainsi que les démunis à la charge de l'Etat.

«Ceci va permettre l'aboutissement de ce dossier sur des bases permettant, d'une part, la modernisation des financements des soins curatifs basés sur l'évaluation des activités et d'autre part, la préservation des équilibres de la caisse de la Sécurité sociale qui représente un édifice de solidarité qui doit bénéficier d'une attention soutenue», a expliqué Slim Belkessam, conseiller au ministère de la Santé.

Photos : DR

La Cnas a rencontré des difficultés sur le choix du mode de calcul.

Selon lui, le ministère de la Santé «ne veut pas mettre en péril les caisses de la Sécurité sociale mais nous voulons aller vers une évaluation précise des actes et des coûts de santé et chercher les mécanismes consensuels et adaptés impliquant les coûts de la caisse de Sécurité sociale dans le financement d'une partie des coûts de la prise en charge des assurés sociaux».

S. A.

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Les banques sur la corde raide

Les banques contribuent, certes, de manière continue au financement de l'économie mais leurs liquidités s'amenuisent cependant, étant obligées en fin de compte de recourir à la Banque d'Algérie pour se refinancer.

Cherif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Les crédits bancaires à l'économie ont progressé de 8,70% au cours du premier semestre 2015. C'est ce que relevait avant-hier le gouverneur de la Banque d'Algérie, lors de la présentation des tendances financières et monétaires des six premiers mois de l'année en cours.

S'établissant à 7070,72 milliards de dinars à fin juin 2015 contre 6 504,58 milliards de dinars à fin décembre 2014 et 5 760,61 milliards à fin juin 2014, ces crédits ont progressé «malgré la contraction des ressources corrélatives au choc externe», (baisse des cours du pétrole), observera Mohamed Laksaci.

Notons que les crédits accordés se sont établis à 6 786,189 milliards de dinars à la fin du premier trimestre 2015, en hausse de 4,33% (5 314,043 milliards de dinars à mars 2014).

Par secteur juridique, les crédits accordés au secteur public ont progressé de 8,55% au premier semestre 2015 (3 681,542 milliards de dinars contre 3 382,275 milliards de dinars à fin décembre 2014 et 2 797,258 milliards de dinars à fin juin 2014) contre 8,58% au secteur privé (3 388,580 milliards de dinars contre 3 121,738 milliards à fin décembre 2014 et 2 962,99 milliards de dinars à fin juin 2014). En conséquence, la part des crédits accordés au secteur privé s'est stabilisée au premier semestre 2015 pour s'établir à 48% à fin juin 2015 (47,99% à fin décembre 2014 et 54,44% à fin juin 2014). Une évolution des crédits à la hausse que le gouverneur certes qualifiera d'appréciable quoique inférieure à celle de 2014 (plus de 11%) mais qu'il conditionnera cependant.

En effet, la liquidité bancaire s'est fortement contractée, s'établissant globalement à 2 104,96 milliards de dinars (2 186,83 milliards de dinars à fin mars 2015) contre 2 730,88 milliards de dinars à fin décembre 2014.

Le premier semestre 2015 a ainsi enregistré une forte contraction de la liquidité bancaire (-625,92 milliards de dinars, due selon la Banque d'Algérie, à la forte baisse des dépôts du secteur des hydrocarbures (-14,09%) qui confirme l'acuité de la chute des prix des hydrocarbures. Cela même si l'on relèvera que les secteurs hors hydrocarbures ont également enregistré une contraction au premier trimestre.

Les banques contraintes à chercher d'autres sources de financement.

Certes, l'on constate que le marché monétaire interbancaire a enregistré une augmentation des montants échangés, soit 370,50 milliards de dinars (315,50 milliards de dinars à fin mars 2015) contre 96,5 milliards de dinars à fin décembre 2014. Mais même si la Banque a continué de résorber l'excès de liquidité bancaire sur le marché monétaire, un montant de 996,90 milliards de dinars ayant été résorbé dont 679 milliards de dinars au moyen des reprises de liquidité, l'autorité monétaire a toutefois commencé à réduire graduellement les reprises de liquidité.

Ce faisant, les banques devront chercher d'autres sources de financement pour maintenir le rythme d'expansion des crédits à l'économie et compenser la baisse de leur disponibilité. Elles auront ainsi la latitude, comme l'assurera Mohamed Laksaci, de recourir au marché monétaire ou au refinancement auprès de la Banque d'Algérie, notamment via le réescompte, avant la fin de l'année 2015.

A charge cependant d'«avoir dans leurs portefeuilles des effets de qualité éligibles au refinancement, notamment des effets privés acceptables au réescompte» et que les liquidités qui en résulteront «ne devraient pas constituer une source additionnelle d'érosion des réserves de change».

Mais aussi l'invite adressée aux banques de mieux drainer l'importante masse de la monnaie fiduciaire (en progression de 5,27%) qui représente 28,2% de la masse monétaire totale, un indice remarquable selon le gouverneur, «en proposant de nouveaux produits financiers et des taux de rendements attractifs». Ce qui s'inscrit selon l'autorité monétaire «dans le nécessaire développement de l'inclusion financière au moyen notamment de services bancaires de base de qualité, portés par des systèmes de paiements modernes».

En somme, les banques se retrouvent dans une situation assez peu confortable, devant assurer coûte que coûte l'équilibre entre leur contribution au financement de l'économie, une de leurs vocations, et leur solvabilité.

C. B.

LA VICE-PRÉSIDENTE DU FCE À LA CHAÎNE 3 :

«Il faut se remettre au travail»

Le «retour au travail» constituera le véritable salut pour faire face à la difficile conjoncture financière et pour construire une économie moins dépendante des cours pétroliers.

C'est ce qu'a déclaré hier la vice-présidente du Forum des chefs d'entreprises (FCE), Mme Nacera Haddad, lors de son passage à l'émission «l'Invité de la rédaction» de la Chaîne 3.

La représentante du FCE a entamé son intervention en soulignant que la «seule alternative possible face à la baisse des recettes pétrolières et ses conséquences sur le budget de l'Etat et la valeur du dinar est de se remettre au travail, plus que jamais, se remettre tous ensemble dans la même trajectoire, avoir les mêmes objectifs et que chacun, dans son rôle, puisse se mobiliser, positiver et avoir des comptes à rendre, chacun à son niveau, chacun à son poste de responsabilité». Pour elle, «seuls les référentiels d'évaluation sur la base d'une gestion par objectif nous permettront de pouvoir avancer avec la rigueur, la rationalité et l'objectivité nécessaires». Et en guise d'argument, Mme Haddad a demandé au gouvernement de «mettre l'entreprise privée au cœur de la création de richesses et de l'objectif de croissance», en citant en exemple «la Corée du Sud et la Malaisie, des pays qui avaient un retard économique sur l'Algérie, mais qui, aujourd'hui, nous ont largement devancés parce qu'ils ont mis le secteur privé au cœur de la relance et de la création de richesses».

Toutefois, elle dira que l'action du gouvernement a connu une «avancée notable», ces dernières années, en termes de «mesures prises pour libérer les initiatives, promouvoir l'investissement et améliorer le climat des affaires et l'initiative entrepreneuriale». Toutefois, pense-t-elle, ces décisions «manquent d'effectivité et d'application sur le terrain», faute, dira-t-elle, «de mécanismes durables permettant de donner du sens, de l'efficacité et de l'effectivité aux décisions importantes prises par le gouvernement».

Invitée à donner son avis sur la prochaine rencontre économique qui sera organisée par le Cnes, prévue le 20 septembre prochain en présence des experts, la vice-présidente du FCE a estimé que toute «démarche de concertation est bénéfique» car, dira-t-elle, «c'est essentiellement avec le dialogue social qu'on peut construire une société de progrès». Elle espère que cette rencontre apportera une valeur ajoutée en termes d'opérationnalité à donner aux décisions du gouvernement.

«Il faut aller maintenant à la mise en œuvre de mécanismes, d'instruments, de dispositifs permettant de rendre effective la volonté du gouvernement d'améliorer le climat des affaires», a-t-elle ajouté.

A. B.